LANÇON PROVENCE
Trait d'Union de la Provence

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021 À 16 H 30

INSTITUTION :

Rapporteur : ***Madame le Maire***

21-010 Approbation du Règlement Intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE :

Rapporteur : ***Valérie POILLONG***

21-011 Convention relative à la Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil du jeune enfant – La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : ***Patricia HEYRAUD***

21-012 Indemnités pour frais de représentations du Maire

FINANCES :

Rapporteur : ***Valérie POILLONG***

21-013 Motion de soutien – Maintien des Trésoreries de proximité

21-014 Surendettement – Annulation du titre de recette n° 203-48-2020

21-015 Rapport d'Orientation Budgétaire – Année 2021

URBANISME :

Rapporteur : ***Olivier STEVENIN***

21-016 Résidence « Ombre et Soleil » – Quartier Les Tappes – Travaux d'extension du réseau électrique – Remboursement de la contribution financière à la Commune – SAS KHOR IMMO

ENVIRONNEMENT :

Rapporteur : ***Jean-Louis DONADIO***

21-017 Association des Communes Pastorales de la Région Sud PACA – Approbation de la Charte des Communes et des territoires Pastoraux – Désignation de nouveaux représentants suite à démission

DIVERS :

Rapporteur : ***Madame le Maire***

21-018 Anciens locaux de la Police Municipale – Offres trop basses – Infructuosité de la procédure de vente de gré à gré

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021 À 16 H 30

L'An deux mille vingt-et-un et le quatre mars à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatre mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni à l'Auditorium de l'Espace Marcel Pagnol à Lançon-Provence sous la présidence de Madame Julie ARIAS, Maire, conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6.

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- Mme Virginie VIOLA qui avait donné procuration à Mme Valérie POILLONG
- M. Olivier DENIS qui avait donné procuration à Mme Julie ARIAS
- Mme Christina MOREL qui avait donné procuration à M. Sébastien GUIRAUD
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à Mme Maria NIGRI
- Mme Christine MORTELLIER qui avait donné procuration à M. Gérard TORRES
- Mme Simone TRAMIER-SARRAZIN qui avait donné procuration à M. Christian CHIAPPINI
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à M. Guy BELTRANDO
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné procuration à M. Olivier STEVENIN
- M. Gabriel TOBIAS qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO
- Mme Marie-Cécile DEMARIE qui avait donné procuration à Mme Pauline BECHET
- Mme Ingeborg PICAVET qui avait donné procuration à Mme Florence ALEXANDRE
- M. Lionel TARDIF qui avait donné procuration à M. Hervé BERTAIL
- M. Denis MALLIA qui avait donné procuration à Mme Julie ARIAS
- M. Michel TREZINI qui n'avait pas donnée procuration
- Mme Nadia KESBI qui avait donné procuration à M. Eric LEDARD

Secrétaire de Séance : Mme Pauline BECHET

PROCÈS-VERBAL

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 qui est approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

Mme le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 28 janvier dernier sur la base de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité.

INSTITUTION :

Rapporteur : Madame le Maire

21-010 Approbation du Règlement Intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'adopter le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres tel qu'annexé à la présente délibération.

SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE :

***Rapporteur :* Valérie POILLONG**

21-011 Convention relative à la Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil du jeune enfant – La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la convention relative à la Prestation de Service Unique pour l'Accueil du Jeune Enfant avec la Mutualité Sociale Agricole telle qu'annexée à la présente délibération,

A PRÉCISÉ que la convention précitée sera conclue à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an,

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à signer ladite convention ainsi que tous documents permettant sa bonne exécution,

RESSOURCES HUMAINES :

***Rapporteur :* Patricia HEYRAUD**

21-012 Indemnités pour frais de représentations du Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'allouer des frais de représentation d'un montant de 5 000 euros (cinq mille) à Madame le Maire sous la forme d'une indemnité annuelle,

A DIT que les justificatifs des dépenses engagées par Madame le Maire au titre de ses frais de représentation seront tenus à la disposition des membres de l'assemblée délibérante à la fin de chaque exercice budgétaire, et que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, compte 6536 - « Frais de représentation du maire » du budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES :

***Rapporteur :* Valérie POILLONG**

21-013 Motion de soutien – Maintien des Trésoreries de proximité

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la présente motion portant demande de maintien des trésoreries et services des impôts de proximité ainsi que la suspension du projet de redéploiement de ces services et de son calendrier d'application.

21-014 Surendettement – Annulation du titre de recette n° 203-48-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'annuler le titre de recette n° 203-48-2020 d'un montant de 679,70 €.

21-015 Rapport d'Orientation Budgétaire – Année 2021

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

DE PRENDRE ACTE des objectifs et des orientations proposés pour le Budget Primitif de l'exercice 2021, résumés dans le document joint à la présente et figurant dans le registre des délibérations.

URBANISME :

***Rapporteur :* Olivier STEVENIN**

21-016 Résidence « Ombre et Soleil » – Quartier Les Tappes – Travaux d'extension du réseau électrique – Remboursement de la contribution financière à la Commune – SAS KHOR IMMO

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le projet de convention et autorise Madame le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint en cas d'empêchement à la signer,

A DIT que la SAS KHOR IMMO devra s'acquitter du remboursement de la contribution financière dès l'achèvement des travaux prévue au plus tard le 31 décembre 2021,

A PRÉCISÉ que le montant de la contribution pour l'extension du réseau électrique s'élève à 11 344,73 € HT soit 13 613,68 TTC, mais que ce montant pourra fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction des travaux,

ENVIRONNEMENT :

***Rapporteur :* Jean-Louis DONADIO**

21-017 Association des Communes Pastorales de la Région Sud PACA – Approbation de la Charte des Communes et des territoires Pastoraux – Désignation de nouveaux représentants suite à démission

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'adhérer à la Charte des Communes et Territoires Pastoraux, telle qu'annexée à la présente délibération et s'engage à :

- Être un partenaire actif vis-à-vis des autres acteurs du pastoralisme,
- Défendre le pastoralisme pour le conforter,
- Défendre les mesures permettant de limiter au maximum la prédation des troupeaux,
- Défendre et conforter le pastoralisme en se servant d'outils innovants mis à leur disposition comme le Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (POPI), le Plan Pastoral Territorial (PPT)...,
- S'assurer que dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT), les activités pastorales soient bien prises en compte afin de favoriser le développement du pastoralisme,
- Intégrer le pastoralisme dans les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Soutenir les mesures agro-environnementales,
- Soutenir la valorisation des produits du pastoralisme en particulier dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du territoire,
- Favoriser la mise en place de Conventions Pluriannuelles de Pâturage (CPP),
- Communiquer sur l'élevage pastoral et son déploiement sur les milieux naturels,
- Faciliter le multi-usage sur les espaces pastoraux,
- Favoriser l'installation des ruches sur notre territoire,
- Reconnaître et conserver le patrimoine culturel du pastoralisme,
- Améliorer si possible les infrastructures pastorales lorsque celles-ci dépendent de la Collectivité.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à la signer,

A DÉSIGNÉ M. Olivier DENIS comme délégué titulaire de la Commune auprès de cette association et M. Jean-Louis DONADIO comme délégué suppléant.

DIVERS :

***Rapporteur :* Madame le Maire**

21-018 Anciens locaux de la Police Municipale – Offres trop basses – Infructuosité de la procédure de vente de gré à gré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A CONSTATÉ que les offres reçues sont trop basses et trop éloignées de l'avis domanial n° 2020-051V0250 rendu le 02 mars 2020.

A DÉCIDÉ de prendre acte de l'infructuosité de la procédure de vente de gré à gré et de ne pas donner suite aux offres reçues.

La séance est levée à 17h15.

Le Maire
Julie ARIAS

PAULINE BECHET
Conseillère Municipale

MAIRIE de LANÇON-PROVENCE
13680